

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SÉJOUR EN GÎTE

## ***Durée du séjour :***

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

## ***Conclusion du contrat :***

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiqué dans le contrat.

Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes taxes comprises.

Le solde est à régler le jour de l'arrivée au gîte. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

## ***Annulation par le locataire :***

Toute notification doit être notifiée par lettre ou courrier électronique adressée au propriétaire.

Annulation avant le début du séjour :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 h qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de la location.

En cas de séjour écourté, le prix de la location reste intégralement acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

## ***Annulation par le propriétaire :***

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le locataire sera remboursé immédiatement de l'intégralité des sommes versées.

## ***Heure d'arrivée :***

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

## ***Règlement du solde :***

Le solde de la location est versé à l'arrivée dans les lieux.

## ***Etat des lieux :***

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de la location.

### **Dépôt de garantie ou caution :**

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat), empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

### **Utilisation des lieux :**

Le locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il s'engage également à ne pas fumer (cigarette et cigarette électronique) dans l'enceinte de la maison, à l'exception des espaces extérieurs.

Les enfants évoluant dans la maison ou les extérieurs sont sous l'unique responsabilité des parents.

### **Capacité :**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Animaux :**

Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans le gîte. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Forfait ménage :**

Le forfait ménage comprend :

- Le nettoyage de la cuisine
- Le nettoyage du séjour
- Le nettoyage de la chambre
- Le nettoyage des lieux de circulation
- Le nettoyage des sanitaires
- Le nettoyage des sols

Il reste toutefois à la charge du locataire :

- Laver et ranger la vaisselle
- Vider le réfrigérateur et le congélateur
- Enlever les draps des lits
- Vider l'ensemble des poubelles
- Remettre le gîte dans l'ordre, tel que vous l'avez trouvé
- Vérifier que vous n'avez rien oublié dans les placards

### **Assurances :**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques (joindre attestation d'assurance).

Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.